

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 17 juin 2024



Ordre du jour
du Conseil Municipal du 17 juin 2024 à 20H00

- 1/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mai 2024
- 2/ Durées d'amortissement des immobilisations suite à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024
- 3/ Demande de subventions auprès du Département, de la Région et de l'Etat pour le changement des huisseries au GS7 - modification du montant des travaux suite à la consultation
- 4/ Subvention au Comice Agricole du Nord
- 5/ Subvention à l'association Blouses blanches du désert
- 6/ Choix des prestataires du marché de création de la voirie Cime de Vaulx
- 7/ Droit de préemption urbain
- 8/ Tirage au sort jurés d'assises 2025
- 9/ Questions diverses

Ce Conseil Municipal se déroulera dans la Salle du Conseil en Mairie

Fait à Vaulx-Milieu, le 11 juin 2024

Le Maire,
Dominique BERGER

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 17 juin 2024



MAIRIE DE VAUX-MILIEU
7 Place de l'Eglise
38000 VAUX-MILIEU

POUVOIR

Je soussigné(e) Christophe Sebastian
agissant en qualité de Conseiller Municipal
donne pouvoir à M^r Bergey Perrigot
pour me représenter au Conseil Municipal du 17/06/2024
et émettre tout vote, signer tout document.

Fait à Vaulx-Milieu

Le 17/06/2024

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 17 juin 2024

Séance ordinaire du 17 juin 2024

Le dix-sept juin deux mil vingt-quatre à 20h00, le Conseil Municipal de Vaulx-Milieu, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BERGER Dominique, Maire.

Présents : Mrs BASSIERE Didier, BRAULT Jean-Pierre, FERLET Daniel, GOUTTEFANGEAS René, LEHALLE Philippe, LOCATELLI Pascal, LUQUAIN Rémi, METTEM Yves, RIVOIRE Gérard, SORRO Jean-Michel, Mmes BEDDOUCHE Marie, BERNET Corinne, DARMET Lise ,HANIQUE Danielle, MATEO Roselyne, MILLE Christiane, PETIT Pierrette, POUDEVIGNE Magaly, RATONNAT Silke, TOROSSIAN Hortense.

Excusés : Sébastien GAUTIER donne pouvoir à Dominique BERGER.

Absent : /

Madame Lise DARMET a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 06/05/2024 :

Le compte-rendu de la séance du 06/05/2024 est approuvé.

Délibération n° 2024/30 : Durées d'amortissement des immobilisations suite à d'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024

Monsieur le Premier Adjoint en charge des finances et du personnel expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-46 du 23 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024 ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, dans le cadre de la comptabilité M57, il convient de fixer les durées d'amortissement des immobilisations ;

Considérant la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

L'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissement destinée à son renouvellement.

L'amortissement commence à la date de mise en service, conformément à la règle du prorata temporis. Néanmoins, le Conseil Municipal peut justifier la mise en place d'un aménagement de la régie du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations mises en service, notamment pour des catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lots, petit matériel ou outillage, fonds documentaires...). Cette simplification consiste à calculer l'amortissement à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service, la dernière annuité courant jusqu'au 31 décembre de l'exercice, même lorsque le bien est vendu en cours d'année.

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 17 juin 2024

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, à l'exception :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans ;
- des frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée de 5 ans pour les financements de biens matériels et mobiliers et sur une durée de 30 ans pour le financement des biens immobiliers ;

Pour les autres catégories de dépenses, la durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation.

Il est proposé de fixer les durées d'amortissement selon le tableau suivant :

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 17 juin 2024

INSTRUCTION COMPTABLE ET BUDGETAIRE M57		
N° CHAPITRE / COMPTE	DESIGNATION	DUREE D'AMORTISSEMENT
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	2 ans
2031	Frais d'études non suivis de réalisations	5 ans
2033	Frais d'insertion non suivis de réalisations	5 ans
204	Subventions d'équipements versées pour le financement de biens mobiliers , matériels ou études	5 ans
204	Subventions d'équipements versées pour le financement de bâtiments et installations	15 ans
204	Subventions d'équipements versées pour le financement de projets d'infrastructures d'intérêt national	30 ans
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles (à l'exception des immobilisations qui font l'objet d'une dépréciation)	2 ans
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2114/2115	Immobilisations corporelles : terrains de gisement, terrains bâtis	12 ans
2121	Plantations d'arbres et arbustes	20 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrains (parcs et espaces verts)	20 ans
21321 à 21328	Construction de bâtiments, immeubles de rapport	15 ans
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	15 ans
21351	Appareils de levage, ascenseurs - Bâtiments publics	25 ans
2138	Autres constructions, dont bâtiments légers, abris	15 ans
2142	Constructions sur sol d'autrui, immeubles de rapport	15 ans
2152	Installations de voirie	20 ans
21531 à 21538	Réseaux	10 ans
21561 à 21568	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
51568	Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
21571 - 21572	Matériel et outillage	10 ans
215731	Matériel roulant de voirie	10 ans
215738	Autres matériels et outillage de voirie	5 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques, dont : équipements sportifs, équipements de cuisine et équipements de garages et ateliers	15 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
21828	Autres matériels de transport	8 ans
21828	Matériel de transport : voitures	5 ans
21831	Matériel informatique scolaire	5 ans
21838	Autre matériel informatique	5 ans
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	5 ans
2185	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans

La présente délibération annule et remplace celle du 18 mars 2024 portant le numéro 2024-12.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les durées d'amortissement par nature des biens selon le tableau ci-dessus ;
- **FIXE** à 500€ le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement n'est pas pratiqué
- **AUTORISE** le maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération votée par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

René GOUTTEFANGEAS : Suite à la demande de la trésorerie de Bourgoin-Jallieu, nous appliquons la nouvelle nomenclature pour les amortissements. Rappelons le principe selon lequel une charge en fonctionnement aboutit à une recette en investissement. Les durées d'amortissement étant présentées par nature (et non plus par bien), nous n'aurons plus besoin de délibérer chaque année.

Délibération n° 2024/31 : Demandes de subvention pour le changement des menuiseries et volets du Groupe scolaire Edouard Herriot - Modificatif

Monsieur le 1^{er} adjoint expose :

La Commission des marchés s'est réunie le 25 avril 2024 pour procéder à l'examen de la proposition du candidat concernant le changement des menuiseries et des volets du Groupe scolaire Edouard Herriot.

Un premier estimatif du coût de l'opération avait été effectué en mai 2023 et se chiffrait

à 399 000 €, mais suite à la proposition de la Commission des marchés approuvée par le Conseil Municipal du 6 mai 2024, le coût de l'opération s'élève à 295 122,42 € auquel il convient d'ajouter un coût supplémentaire de 3 463,68 € HT pour une porte soit un montant total de travaux à 298 586,10 € (avenant du 23 mai 2024).

Pour précision, ce coût supplémentaire ne sera pas pris en compte par la Région dans le calcul de la subvention.

Au vu des nouveaux éléments, il convient donc de modifier le plan de financement validé lors du Conseil Municipal du 15 mai 2023.

Le coût global du projet étant donc estimé à 298 586,10 € HT, le financement prévisionnel de l'opération s'établit ainsi :

- Subvention de l'Etat « Dotation de Soutien à l'Investissement Local » : 74 646 € (25%)

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 17 juin 2024

- Subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes : 103 292 € (35%) sur la base de 295 122,42 €
- Subvention du Département : 59 717 € (20%)
- Autofinancement : 60 931,10 € (20,41%)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} adjoint et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône et du Département de l'Isère, les subventions comme mentionnées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant,
- **DIT** que le coût global de cette opération est prévu en section d'investissement au Budget 2024 – compte 2313.

Délibération votée par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

René GOUTTEFANGEAS : Le coût réel de l'opération étant moins élevé que le prévisionnel, nous devons établir un nouveau plan de financement prévisionnel. Les subventions demandées sont donc légèrement revues à la baisse.

Délibération n° 2024/32 : Subvention de fonctionnement au Comice Agricole du Nord Dauphiné

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose :

Dans le cadre de l'organisation du Comice Agricole du Nord Dauphiné, qui se tiendra les 7 et 8 septembre 2024 à Roche, l'association du Comice Agricole a sollicité la Mairie pour l'attribution d'une subvention, nécessaire à son fonctionnement.

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer au Comice Agricole du Nord Dauphiné une subvention d'un montant de **150 €** (cent cinquante euros).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) au Comice Agricole du Nord Dauphiné.

Délibération votée par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Dominique Berger ne prend part au vote.

Délibération n° 2024/33 : Subvention à l'association Blouses blanches du désert

Monsieur le Maire expose :

L'association Blouses Blanches du Désert, domiciliée à Vaulx-Milieu, a pour objet la participation au rallye Aïcha des Gazelles qui aura lieu en 2025.

Mairie de Vault-Milieu
Séance du 17 juin 2024

Deux infirmières, amies de longue date, se préparent pour participer en 4x4 à ce raid 100% féminin, qui aura lieu dans le Sud du désert marocain. Le rallye est certifié ISO 14001, avec réduction de la consommation d'eau, d'énergie et de déchets, et sur le principe de l'éco-conduite.

Le Rallye des Gazelles, au travers de l'association Cœur de Gazelles, intervient sur de l'**aide humanitaire** pour les populations marocaines : scolarisation et insertion professionnelle, 25 puits creusés pour les familles nomades, aide matérielle et assistance à la vie quotidienne, 8 000 patients soignés chaque année par la Caravane médicale.

Il est proposé à l'assemblée de participer au budget sponsoring de l'association Blouses blanches du désert en attribuant une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 000€** (mille euros).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de **1 000€** (mille euros) à l'association Blouses blanches du désert.

Délibération votée par 21 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention.

Délibération n° 2024/34 : Attribution des lots du marché de travaux de voirie de liaison de la Cime de Vault

Le Premier Adjoint au Maire de Vault Milieu expose :

Par délibération n°2019-50, la commune de Vault Milieu avait délégué à la Société Publique Locale d'Aménagement SARA AMENAGEMENT, l'étude et la réalisation d'une voirie de liaison entre le secteur à vocation d'habitation de la Cime de Vault et la zone artisanale de la rue Marie Curie.

Une consultation a été lancée par SARA AMENAGEMENT pour la réalisation des travaux le 25 janvier 2024, avec une date limite de candidature au 22 février 2024 à 12h00.

Les travaux sont répartis en 3 lots, traités par marchés séparés :

N° du lot	Désignation du lot	Description sommaire
1	Voirie Réseaux Divers (VRD)	Terrassement, voirie, assainissement, génie civil pour éclairage
2	Eclairage public	Massifs et pose de candélabres
3	Espaces verts	Haies, massifs, couvre sols

22 offres ont été déposées dans les délais impartis. Ces offres ont été analysées par le service des marchés de SARA AMENAGEMENT.

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 17 juin 2024

Le Comité de Sélection s'est réuni le 27 mai 2024 pour la présentation de cette analyse et pour déterminer le choix des propositions qui lui paraissent les plus pertinentes en fonction des critères de pondération qui sont :

- 60% pour le prix
- 40% pour la valeur technique.

Après analyse des offres, le comité de sélection propose au Conseil Municipal d'attribuer les lots du marché des travaux de la voirie de liaison de la Cime de Vaulx aux entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	SIEGE	MONTANT DES OFFRES EN € HT
LOT 1 : VRD	PERRIER TP	LOYETTES	320 000,00 €
LOT 2 – Eclairage public	TERELEC	SALAGNON	13 149,45 €
LOT 3 – Espaces verts	GENEVRAY	VIENNE	48 197,00€
TOTAL			381 346,45 €

L'estimation initiale des travaux lors de la phase APD était de 462 115,00€ HT.

L'écart du prix total des travaux avec l'estimation est de - 17,48 %.

Il est proposé à l'Assemblée d'attribuer les lots selon le choix du Comité de Sélection et d'autoriser le Maire à signer l'intégralité des documents du marché.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'attribuer les lots relatifs aux travaux de la voirie de liaison de la Cime Vaulx, conformément au tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces du marché public relatives aux travaux de la voirie de liaison de la Cime Vaulx.

Délibération votée par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

René GOUTTEFANGEAS : La pondération est plus importante pour le prix que pour la valeur technique puisque ce chantier ne demande pas une technicité très pointue comme pour la réalisation complète d'un bâtiment par exemple.

M. le premier adjoint remercie les élus qui se sont mobilisés rapidement pour assister à la commission d'appels d'offres afin que cette délibération puisse être présentée ce soir.

Les trois entreprises sont connues et ont déjà travaillé sur le territoire de la CAPI et également sur la commune de Vaulx-Milieu pour l'éclairage du stade.

Délibération n° 2024/35 : Droit de Prémption Urbain

Monsieur Le Maire expose :

Cinq projets de vente ont été notifiés à la Mairie. Il s'agit des biens suivants, soumis au Droit de Prémption Urbain :

Mairie de Vault-Milieu
Séance du 17 juin 2024

- Une maison d'habitation cadastrée section B n° 1447 sise 69 rue Centrale ;
- Une maison d'habitation cadastrée section AB n° 847, lot A, sise impasse du Grand-Pire ;
- Un tènement cadastré section AH n° 169, 170, 172 et 173 sise 23 rue Hector Berlioz ;
- Une maison d'habitation cadastrée section AB n° 769 sise 2 rue du Pic Vert ;
- Une parcelle non bâtie cadastrée section B n° 170 sise rue du Passou ;

Ces biens ne présentant pas d'intérêt pour la commune, il est proposé à l'assemblée de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain à l'occasion de leur mise en vente.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain à l'occasion de la mutation des biens décrits ci-dessus pour les déclarations d'intention d'aliéner n° 12 à 16 déposées respectivement en mairie les 07, 12, 18 et 22/05/2024 et le 06/06/2024.

Délibération votée par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Dominique BERGER : La parcelle n° 170 concerne un projet de construction de deux maisons dont l'accès se fera sur le futur lotissement de la Cime de Vault et non sur la rue du Passou.

Tirage au sort des jurés d'assises 2025 :

- GOUDEY Edy Thibaud né le 21/07/1993, demeurant 6 impasse du Tilleul - Bureau n°2
- FERNANDEZ Marcel né le 21/06/1927, demeurant 16 rue Franz Liszt - Bureau n°2
- JOURDAIN Deborah, née le 13/05/1992, demeurant 57 rue centrale - Bureau n°1
- CHARROIN Jean François né le 05/10/1946, demeurant 34 rue Hector Berlioz - Bureau n°2
- AZEAU Céline née le 26/04/1975, demeurant 66 rue Centrale - bureau n°1
- KREMER Marie Laure née le 28/12/1957, demeurant 34 rue Hector Berlioz - Bureau n°2

Informations diverses :

Dominique BERGER :

Mr JACQUARD animera les ateliers pour le Parc Technologique 2. Le premier aura lieu le 10 septembre 2024 à 18H30 à l'ECVM.

La Commune a dû faire face à une nouvelle dépense de 3 500€ pour enlever un dépôt sauvage de tôles amiantées. Ces dépôts sauvages sont de plus en plus nombreux. M. le Maire souhaite que les élus se concertent avec les chasseurs, les agriculteurs et les services techniques de la CAPI pour décider de l'installation de barrières. La commune de L'Isle d'Abeau l'a fait et le nombre de dépôts a diminué. Des caméras pourraient également être installées. Une plainte est déposée par la Commune pour chaque dépôt sauvage.

Trois cirques se sont installés sur l'îlot des Sables depuis 15 jours et doivent être entendus au Tribunal suite au dépôt de plainte de la CAPI pour occupation illégale de l'espace public et de la commune de Vault Milieu pour utilisation de l'eau et de l'électricité sans autorisation. Un état des lieux sortant a été demandé à la CAPI. Il serait souhaitable que la SARA et la CAPI aménagent cet espace pour éviter de nouvelles installations sauvages.

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 17 juin 2024

Circulation rue Blaise Pascal : certains automobilistes ne respectent pas le stop. Un travail est mené avec la CAPI pour réguler la sortie et l'entrée au Vert Village. Une piste doit être aménagée pour l'entrée du Vert Village mais la sortie reste dangereuse aux heures de pointe. Une solution à étudier serait de déboucher sur la rue du Passou qui est plus sécurisée.

Il est urgent de mettre en place une alternative d'accès pour les agriculteurs, afin qu'ils ne soient plus obligés d'emprunter la RD 1006.

La fête de l'été s'est très bien passée. Nous sommes maintenant dans la préparation du 14 Juillet.

René GOUTTEFANGEAS :

La gardienne du Groupe Scolaire Edouard Herriot a démissionné. Une remplaçante a été recrutée et a débuté son contrat le 10 juin 2024.

Hortense TOROSSIAN :

Une animation Guinguette se tiendra le jeudi 20 juin 2024 sous la Halle.

Yves METTEM :

Une réunion a eu lieu le 12 juin 2024 sur la lutte contre l'ambrosie avec 3 personnes présentes. A l'avenir chaque commune gèrera l'ambrosie sur sa commune.

Rémi LUQUAIN :

Le prochain Vaulx Nouvelles paraîtra après le 14 juillet, les articles sont à envoyer avant le 4 juillet. Publications sur Panneau Pocket : 1 publication est faite 15 jours avant l'événement, puis 48 heures avant puis le jour même.

Gérard RIVOIRE :

Les deux fontaines ne coulent pas : les pompes sont hors-service et vont être changées.



Prochain Conseil Municipal :

lundi 09 septembre 2024

salle du Conseil Municipal

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2024-30	Durée d'amortissement des immobilisations suite à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2024-31	Demandes de subvention pour le changement des menuiseries et volets du Groupe scolaire Edouard Herriot - modificatif	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2024-32	Subvention de fonctionnement au Comice Agricole du Nord Dauphiné	Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Dominique BERGER prend part au vote
2024-33	Subvention à l'association Blouses blanches du désert	Pour : 21 Contre : 1 Abstention : 0
2024-34	Attribution des lots du marché de travaux de voirie de liaison de la Cime de Vaulx	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2024-35	Droit de Prémption Urbain	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 17 juin 2024 et, ont signé le Maire et la Secrétaire

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 17 juin 2024

Signatures

BERGER Dominique	Maire	
DARMET Lise	Elue	

Listes des membres présents :

BASSIERE Didier
BEDDOUCHE Marie
BERGER Dominique
BERNET Corinne
BRAULT Jean-Pierre
DARMET Lise
FERLET Daniel
GOUTTEFANGEAS René
HANIQUE Danielle
LEHALLE Philippe
LOCATELLI Pascal
LUQUAIN Rémi
MATEO Roselyne
METTEM Yves
MILLE Christiane
PETIT Pierrette
POUDEVIGNE Magaly
RATONNAT Silke
RIVOIRE Gérard
SORRO Jean-Michel
TOROSSIAN Hortense